

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-07-17-00875 Référence de la demande : n°2018-00875-050-001

Dénomination du projet : SPILE - Structure des communautés et transmission des parasites dans les îles éparses

Lieu des opérations : TAAF

Bénéficiaire : LEBARBENCHON Camille - Université de La Réunion

MOTIVATION ou CONDITIONS

Avis favorable sous réserve de la fourniture des prescriptions adoptées relatives à la biosécurité lors des manipulations, d'une mise en concordance du nombre des individus capturés de chaque espèce entre le formulaire CERFA et la justification du programme et d'un compte-rendu des opérations.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 29 Août 2018

Signature

